

*Investissement Canada—Loi*

Enfin, j'annonce que nous comptons nous opposer à ce projet de loi. Nous allons y proposer des amendements et nous en ferons un examen approfondi, non seulement à l'étape de la deuxième lecture, qui durera des mois et des mois, mais au comité aussi.

**M. le vice-président:** Y a-t-il des questions ou des observations? S'il n'y en a pas, nous reprenons le débat.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je suis un peu étonné qu'aucun des ministériels ne désire intervenir dans ce débat. Étant donné l'importance vitale du sujet, j'aurais cru qu'il susciterait plus d'intérêt. Il faut admettre que nous avons encore de longs mois devant nous, et que tous ceux qui désirent participer au débat auront toute possibilité de le faire d'ici la fin de mars ou le début d'avril. J'inviterai cependant les ministériels de l'arrière-ban à ne pas oublier que la possibilité de parler pendant vingt minutes ne durera pas toujours, et qu'ils seront limités à dix minutes à la fin de février et au début de mars.

J'ajouterai qu'il n'y aura vraiment pas dans le cours de la présente législature d'autre débat qui démarque aussi catégoriquement l'orientation du gouvernement de celle adoptée par le Nouveau parti démocratique.

● (1530)

On peut dire sans risque d'erreur que dans ce seul débat un choix s'impose. Ou bien l'on dit, par une profession de foi aveugle, que l'investisseur investit par bonté d'âme, en tenant compte de toutes les conséquences que son investissement aura pour autrui mais non pour lui-même. Ou alors on croit que l'investisseur est intéressé par définition, qu'il investit parce qu'il y trouve son intérêt et qu'il ne se donnera guère la peine de s'arrêter aux conséquences que son activité aura sur des tiers qu'elle pourrait toucher. Qu'on me comprenne bien: je ne dis pas que l'investisseur se fiche de ce qui arrive aux autres. A titre individuel, je suis sûr qu'il ne s'en fiche pas. Je suis sûr qu'il n'est pas content quand il voit en Inde, par exemple, des milliers de personnes mourir, ou demeurer infirmes ou souffrantes pour la vie faute de mesures suffisantes pour assurer la sécurité non seulement des travailleurs de l'usine, mais de la collectivité elle-même. Je ne pense pas du tout que les responsables de l'entreprise concernée aient pris la peine de décider qu'ils se fichaient de ce qui arriverait à ces gens-là. Mais ce qu'ils n'ont pas fait, ce que rien ne les obligeait à faire était de penser à cela en premier. Ils n'étaient pas tenus de faire intervenir dans leurs coûts celui de prévoir une protection suffisante de l'environnement et des personnes pour éviter d'une pareille catastrophe.

Je ne tiens pas du tout à noircir ces gens-là. Je leur attribue simplement les motifs qui les poussent à agir, c'est-à-dire le désir d'accumuler des richesses. Je n'éprouve pas moi-même ce

désir, mais je comprends qu'il anime bon nombre de personnes de notre société, et qu'il soit même considéré comme un motif honorable par le gouvernement et par d'autres, qui n'appartiennent pas nécessairement au parti au pouvoir.

Quand on comprend que c'est là le motif premier qui anime l'investisseur et ceux qui prennent les décisions en son nom, on se doit d'adopter des mesures qui exigent d'eux un comportement minimal correspondant aux besoins de la collectivité tout entière. Il faut d'ailleurs observer que les investisseurs ont eux-mêmes adopté des mesures de ce genre pour se protéger les uns des autres, pour se protéger à la Bourse contre des opérations qui seraient nuisibles à la collectivité des investisseurs elle-même. Ce que nous voulons dire en donnant cet exemple, c'est que les députés et le gouvernement canadiens doivent cerner ce qui motive les investisseurs et s'assurer que nous avons le genre de garanties qu'il faut pour que les investissements servent aussi l'intérêt public.

Je tiens à dire au gouvernement, monsieur le Président, que si nous perdons des investissements au profit d'une autre partie du monde tout simplement parce que là-bas on est disposé à risquer la santé des citoyens, la sécurité des travailleurs ou la salubrité de l'environnement et à ne pas tenir compte de l'intérêt public, tant mieux. Si une société décide de quitter Hamilton pour le Mexique—comme l'a fait Allen Industries Canada Ltd.—parce que là-bas elle peut impunément verser des salaires de famine, ne pas se soucier de l'environnement, n'accorder aucune protection contre les accidents industriels, ne verser aucune cotisation d'assurance-chômage ni accorder aucun des avantages auxquels les Canadiens sont habitués et auxquels ils ont droit, tant mieux. Si un investisseur préfère investir ailleurs pour éviter d'accorder ce genre de garanties aux Canadiens, hé bien! qu'il le fasse, nom de Dieu! Je n'y vois aucune objection. Je ne tiens pas à ce que le Canada devienne une espèce de décharge économique. Je ne veux pas que nous abandonnions les niveaux au moins raisonnablement acceptables que nous avons atteints en matière de protection de la personne et de l'environnement. Je ne tiens pas à donner à quelqu'un l'occasion d'arriver avec une poignée de dollars et d'emprunter ce qui lui manque des institutions bancaires et financières canadiennes, d'en tirer des profits dix fois plus élevés, puis de s'en aller avec tout cet argent en poche. Cela ne m'intéresse pas. Cela n'aide pas le Canada ni ne produit quoi que ce soit de valable. Il n'y a aucun avantage durable à tirer d'une entreprise qui investira \$100,000 ou 100 millions de dollars au Canada dans le seul but de fermer éventuellement ses portes et de répartir dans son pays d'origine ou ailleurs dans le monde en emportant les profits qu'elle aura pu réaliser afin de tout recommencer à neuf. J'estime que le gouvernement se doit d'envisager pareille perspective. Il se doit de comprendre que c'est comme cela que fonctionne le système.